

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. PIERRE ANDRÉ, président**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA PLAGE JACQUES-CARTIER À
QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue 18 janvier 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE LA SOIRÉE DU 18 JANVIER 2021	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE	
M. JOËL FORTIN-MONGEAU (DM5).....	4
PARTI RÉPUBLICAIN SOUVERAINISTE	
M. PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO (DM1)	16
M. YANN ROPARS (DM4, DM4.1)	22
SUSPENSION	
ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	
M. JEAN PAINCHAUD (DM6).....	26
MOT DE LA FIN	33
SÉANCE AJOURNÉE À 20 h 42	

**SÉANCE DU 18 JANVIER 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette deuxième partie d'enquête et d'audience publique sur le Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec, un projet soumis par la Ville de Québec.

10

Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et les mesures particulières qui s'appliquent, la présente séance se tient entièrement sur Internet et sur notre page Facebook. Je vous invite à faire preuve de patience si des pépins techniques ou des délais indus survenaient. Sachez que l'équipe du BAPE fait son grand possible pour que la séance soit une réussite.

15

Tout au long de la soirée, vous noterez qu'il peut y avoir un léger décalage entre ce qui se déroule en direct et ce qui est retransmis sur Internet. Soyez indulgents, c'est tout à fait normal.

20

Je m'appelle Pierre André. J'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoît Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

25

L'équipe qui vient en appui à la commission est composée des analystes, monsieur Antoine Morissette, madame Amélie Soucy et madame Marie Jouan, stagiaire, ainsi que de la coordonnatrice, madame Annie St-Gelais, de la conseillère en communication, madame Sophie-Anne Tremblay, et de l'agente de secrétariat, madame Séverine Recchia.

30

Nous sommes également assistés de l'équipe technique composée de messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, et de mesdames Karine Fortier et Marie-Eve Gendron du BAPE, qui sont chargés de la webdiffusion des séances.

35

Tous les propos de cette deuxième partie seront enregistrés et retranscrits par madame Aurélie Patin, sténographe.

La transcription de la séance de ce soir sera accessible par Internet dans environ une semaine, dans le site Web du BAPE.

40 Nous avons tenu, les 14 et 15 décembre derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions, tant positives que négatives.

45 Nous tenons ce soir la deuxième partie de l'audience publique. C'est l'occasion pour la commission de recueillir l'opinion du public sur le projet. La commission vous a donc invités à vous exprimer sur la proposition de la Ville de Québec, à commenter le projet, à faire des suggestions ou à lui proposer des modifications. À cet effet, ceux qui ont déposé un mémoire et ont exprimé le souhait de le présenter devant la commission, auront l'occasion de le faire au cours de la soirée. Ceux qui voudraient aussi s'exprimer devant moi et qui n'en auraient pas avisé mon équipe, peuvent toujours s'inscrire au registre. Ils disposeront d'un court moment pour exprimer leur opinion. Je vous expliquerai la procédure dans quelques instants.

50 La soirée se déroulera comme suit :

- le temps alloué pour chaque présentation est de 20 minutes;
- au besoin, la commission échangera avec les participants afin de préciser leur point de vue;
- 55 - elle entendra ensuite les personnes inscrites au registre. Chacune disposera de 5 minutes pour s'exprimer;
- au terme des présentations, j'inviterai les personnes inscrites au registre qui souhaitent rectifier un fait entendu au cours de la soirée à nous faire part de l'élément visé par la rectification. Et si je juge la demande pertinente, nous entendrons la rectification apportée par
- 60 cette personne.

Ainsi, les personnes qui désirent exprimer leur opinion devant la commission et celles qui, au cours de la soirée, constateraient une inexactitude et désireraient faire une rectification de faits, doivent s'inscrire au registre par téléphone au 1 800 463-4732, au poste 6 et à l'option 1, ou en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE à www.bape.gouv.qc.ca.

65 Selon l'horaire prévu, la commission entendra ce soir quatre intervenants.

70 Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet, son consultant et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. La commission les a invités à écouter la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

75 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Celles-ci sont disponibles dans son site Web.

Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur, des personnes et de leur vie privée.

En outre, par respect pour tous, je ne tolérerai aucun propos injurieux, diffamatoire ou irrespectueux.

80 Comme plusieurs le savent, le BAPE gère une page Facebook pour informer les citoyens sur les activités de l'organisme, les différentes étapes franchies par les commissions d'enquête en cours, pour partager de l'information liée au Bureau et aussi pour recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

85 Toutefois, la commission ne tiendra pas compte des commentaires spécifiques au projet de stabilisation des berges que vous pourriez écrire sur cette page Facebook. Pour que vos propos soient considérés, vous devez suivre la démarche que je vous ai présentée, et vous inscrire au registre.

90 Par ailleurs, vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse courriel qui apparaît à l'écran. Il s'agit de berges-plage-jacques-cartier@bape.gouv.qc.ca.

95 Je vous souligne que tant les membres du public que l'initiateur du projet et les personnes-ressources, peuvent se prévaloir du droit de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire, dans le mémoire d'un participant, ou dans sa présentation.

100 Mais attention. Une rectification doit se limiter à corriger, de façon démontrée, des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Elle ne doit pas servir de prétexte pour se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

105 Les rectifications pourront se faire ce soir même, après inscription, pour les présentations entendues, ou encore par écrit d'ici vendredi le 22 janvier 2021 à midi, à l'adresse courriel du mandat.

110 Je souligne que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens. Il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

Votre opinion à cet égard est essentielle. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre anonymement à ce questionnaire.

Nous allons maintenant débiter l'audition des mémoires.

J'invite le premier intervenant de la soirée, monsieur Joël Fortin-Mongeau, à nous présenter le mémoire de l'Organisme des bassins versants de la Capitale, dont il est le porte-parole.

Donc monsieur Fortin-Mongeau, vous m'entendez?

115

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

JOËL FORTIN-MONGEAU :

Très bien. Vous m'entendez également?

120

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Donc vous avez, comme prévu, un maximum de 20 minutes pour nous présenter la position de votre organisme. À vous la parole.

125

JOËL FORTIN-MONGEAU :

Parfait. Donc tout d'abord, j'aimerais remercier la commission qui nous donne l'opportunité de venir nous exprimer sur le sujet, de venir présenter le mémoire. Donc comme vous l'avez mentionné, je représente l'Organisme des bassins versants de la Capitale. Donc, on est un organisme qui a pour mission de veiller à la pérennité de la ressource en eau, de mettre en oeuvre divers projets liés à la conservation des milieux naturels, d'assurer la concertation entre les utilisateurs et les gestionnaires. Donc c'est pour ça que nous sommes impliqués dans ce projet.

130

135

Tout d'abord, j'aimerais mentionner que l'OBV ne s'oppose pas au projet de... bien, ne s'oppose pas à ce qu'il y ait un projet de stabilisation des berges à la plage Jacques-Cartier. Par contre, on trouve que certains éléments qu'on retrouve dans l'étude d'impact et des informations qui ont été données par la Ville qui mériteraient peut-être un peu plus de précisions puis qu'on aurait besoin davantage d'informations pour vraiment évaluer l'étude des impacts environnementaux.

140

Donc nous pensons que dans sa forme actuelle, le projet ne tient pas compte de plusieurs processus naturels de la dynamique littorale puis on pense que la Ville n'a pas consulté encore tous les citoyens, donc il y aurait encore intérêt à ouvrir aux préoccupations citoyennes.

145

Donc pour ce soir, notre but, c'est vraiment d'émettre des recommandations et des commentaires quant à l'étude d'impact et aux informations fournies par la Ville. Donc c'est en lien avec notre expertise et aux enjeux qui se trouvent dans notre plan directeur de l'eau.

150

Donc pour commencer, j'aimerais m'attarder sur les raisons d'être du projet. Donc, la Ville a énuméré principalement cinq raisons d'être. Donc, j'aimerais revoir avec vous certaines d'entre elles. Donc, pour ce qui est de la raison d'être 1 et 5, donc éviter que des infrastructures urbaines, dont le sentier piétonnier, se détériorent, qui est la cinquième, maintenir des accès à la plage et un substrat sur

155 lequel les usagers peuvent se promener. On est d'accord que le projet peut protéger d'une certaine manière le sentier, par contre, il ne faut pas sous-estimer le potentiel piétonnier de la plage. On pense que c'est vraiment ce qui rend le secteur plus attrayant le fait que la plage soit beaucoup plus facile d'accès.

160 Donc on pense que là-dessus, ça serait à revoir, parce que, dans le fond, c'est ça, ça pourrait quand même compromettre... Excusez-moi, j'essaie de retrouver mes mots. Parfait. Donc, c'est ça.

165 Pour ce qui est la raison 2, soit de limiter l'érosion active des rives du Parc de la plage Jacques-Cartier qui entraîne une perte de terrain, on aimerait rappeler que l'érosion en soi, ce n'est pas un problème. L'érosion, c'est un phénomène naturel qu'on retrouve un peu partout le long des berges puis c'est un phénomène qui est sain, si je peux dire, pour les écosystèmes riverains. Donc, là où ça pose problème, c'est quand il y a un empiètement dans les milieux où c'est porté à s'éroder. Donc comme c'est le cas à la plage Jacques-Cartier, on a fait des remblais dans le fleuve dans un milieu qui est naturellement porté à s'éroder. Donc c'est plus là qu'on voit un problème.

170 Puis là-dessus, ça nous amène à la raison 3, qui est d'assurer la sécurité des utilisateurs du parc. Donc là-dessus, on tient à mentionner que c'est plus d'assurer la sécurité des infrastructures, soit des sentiers, des lampadaires. Donc, pour ce qui est de la sécurité des usagers, je vois... on a de la misère à voir comment c'est vraiment dangereux. Dans le sens que oui, les sentiers peuvent s'effondrer à certains endroits, mais quelqu'un qui arrive où un sentier s'est effondré, au même titre qu'un enrochement, il peut être tenté de passer par là. Un enrochement, ça peut être dangereux également de traverser. Donc la Ville, là-dessus, avait prévu d'installer des panneaux. Des panneaux pourraient également être installés à des endroits plus problématiques où est-ce qu'il pourrait y avoir des éboulis ou de l'érosion.

180 Donc on trouve que ce n'est pas vraiment un argument justifiable. Au final, c'est surtout pour protéger les sentiers et les lampadaires. Rendu là, les infrastructures pourraient être adaptées en fonction de cela.

185 Par rapport à la quatrième raison, qui est de préserver la qualité du paysage en plus de préserver les habitats fauniques et floristiques existants, on doute que les travaux, notamment les épis, les enrochements, les enrochements végétalisés et la coupe d'arbres auront pour effet de préserver la qualité du paysage et de conserver les habitats fauniques et floristiques et de maintenir tous les accès.

190 Donc quand on regarde le tableau synthèse de l'analyse des impacts environnementaux fourni par Stantec, il est indiqué que « la coupe d'arbres engendrera fort probablement de fortes perturbations permanentes sur la végétation terrestre et riveraine ». Et, « il est mentionné que l'enrochement et la

mise en place des épis impliqueront également de fortes perturbations permanentes sur la végétation et les habitats aquatiques », les poissons et les mulettes.

195 Donc là-dessus, on a de la misère à concevoir que le projet peut vraiment préserver la qualité des paysages en plus de conserver les habitats fauniques et floristiques.

200 Plus en dernier lieu, pour ce qui est de la raison d'être du projet, on pense que ça serait intéressant de vérifier, en fait, comme ça avait déjà été amené lors des... comme point lors des premières audiences publiques le 14 et 15 décembre, de faire vraiment une analyse des coûts, une analyse socioéconomique de voir à quel point le projet serait plus rentable si on tient compte des coûts directs et indirects du projet.

205 Donc on n'est pas spécialisés en analyse économique à l'OBV, mais selon nous, il y aurait quand même matière à réfléchir à une solution peut-être qui rend le milieu plus résilient puis qu'on n'a pas besoin de tout le temps investir dans le milieu.

210 Donc ça m'amène aux premières recommandations. Donc, le promoteur devrait évaluer la possibilité d'adapter les infrastructures, soit les sentiers et lampadaires, en fonction du fait que le fleuve a besoin d'espace de liberté, les sentiers pourraient ainsi être faits de matériaux facilement modulables et les lampadaires pourraient être soit fixés aux arbres ou ancrés solidement avec des pieux.

215 Autre recommandation : « Afin de réduire l'empiétement dans le milieu littoral et sécuriser les sentiers, le promoteur devrait évaluer la possibilité de végétaliser, installer un grillage et possiblement reprofiler la falaise dans les secteurs à risques d'éboulis. » On nous a dit que ça serait impossible de concevoir que des utilisateurs puissent continuer à marcher le long des secteurs où il peut y avoir des éboulis, par contre, ce n'est pas ce qui a empêché la construction du boulevard Champlain où est-ce qu'il y a plusieurs secteurs à risque d'éboulis. Des grillages ont été installés pour sécuriser le secteur, donc je pense qu'il y a quand même des solutions à avoir pour éviter qu'il y ait trop de dangers provenant de la falaise.

220
225 Autres recommandations : « Éviter autant que possible d'implanter des infrastructures de protection rigides (épis, enrochements et enrochements végétalisés) et opter davantage pour des techniques de génie végétal, un reprofilage du talus d'érosion et des plantations. Le promoteur devrait démontrer les avantages socioéconomiques du projet en comparant les coûts directs et indirects reliés à divers scénarios. » Donc c'est ce qui clôt le volet plus raison d'être du projet.

Sinon, j'aimerais attirer la commission, l'attention de la commission sur certains détails par rapport à la description du territoire. Donc au point *Niveaux caractéristiques, débits et vitesse*, c'est à la

230 section 3.4 de l'annexe B, l'étude d'avant-projet, il est indiqué que les structures sont prévues en
fonction des débits moyens du fleuve. Or si on se fie aux dernières modélisations de Ouranos, je pense
qui datent de 2016 -- oui -- donc c'est vraiment les débits de crues qui sont portées à augmenter. Puis
comme Stantec a d'ailleurs identifié, c'est les débits de crues, c'est vraiment les vagues lors des
tempêtes qui sont plus portées à éroder le substrat. Donc je pense qu'il faudrait construire, si on est
235 pour construire des infrastructures rigides, il faudrait construire dans tous les cas pour tenir compte que
c'est les débits de crues qui vont causer davantage d'érosion.

240 Sinon pour ce qui est, encore une fois, dans la description du territoire, qualité de l'eau de
surface, dans le fond, nous voulons ajouter le point qu'il y a beaucoup de données qui sont disponibles,
notamment dans l'atlas interactif de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques. Donc sur le site
du MELCC, plusieurs données sont disponibles, notamment 2016, 2017, 2018, 2019, ça va venir. Puis
aussi, l'équipe de l'OBV de la Capitale a réalisé de l'échantillonnage à l'été de 2019 et de 2020 pour le
réseau du suivi du fleuve de la CMQ. Donc ça serait intéressant de partager les données peut-être pour
accroître les connaissances du milieu avant et faire un suivi par après.

245 Sinon concernant l'avifaune, comme j'avais déjà fait un commentaire lors des premières
séances publiques, il nous a été souvent possible d'observer un pygargue à tête blanche dans le
secteur de la plage Jacques-Cartier. On a même eu la chance de le voir se nourrir cet été, de pêcher un
poisson en face de la plage Jacques-Cartier. Il y a même une observation répertoriée sur le site eBird
qui date du 6 septembre 2020 qui confirme que l'oiseau est bel et bien vu dans le secteur assez
250 régulièrement. Donc ça nous laisse croire qu'il y a un potentiel d'habitat pour la migration, peut-être la
nidification dans la falaise de la plage Jacques-Cartier puis que le secteur est manifestement utilisé par
l'oiseau, donc pour se nourrir.

255 Donc ce qui nous amène aux recommandations visant la description du territoire. Donc : tenir
compte des prévisions de débits de crues prévus avec les changements climatiques et non seulement
des débits moyens pour la conception des ouvrages de protection; actualiser les données fournies sur la
qualité de l'eau dans le secteur à l'étude, et ce, avec toutes les sources d'informations disponibles; et
réaliser une étude sur les zones d'utilisation du pygargue à tête blanche pour le secteur à l'étude, soit
les aires de nidification et d'alimentation.

260 Ensuite, mon prochain point va dans la description du projet. Donc, on a noté que le nombre
d'individus qui seront coupés en termes d'arbres puis le nombre d'individus qui sera replanté également
en termes d'arbres, donc c'est... Excusez-moi, je n'étais pas très clair dans ce point-là. Donc ça, c'est
vraiment le point de la coupe d'arbres.

265 Donc ce qu'on peut reprocher au projet, c'est qu'il n'y a aucun plan présentement de fait sur
combien d'arbres vont être coupés, combien d'arbres, dans le fond, ils disent que ça va être nécessaire

270 pour l'utilisation de la machinerie, de la circulation ainsi que le stockage des matériaux. Donc on aurait aimé ça que le promoteur nous fournisse peut-être une carte d'où il projette construire ses chemins, comme ça peut impliquer de la coupe d'arbres dans la falaise. Puis à ce titre-là, pour respecter aussi aucune perte nette de couvert végétal, on pense que c'est pertinent si le plan des surfaces à végétaliser serait fourni avec ça.

275 Un autre point qui fait défaut à l'étude d'impact, c'est qu'il n'y a aucune information quant aux travaux de compensation d'habitat du poisson. Donc à savoir quand ils vont être réalisés puis est-ce que c'est vraiment réalisable de restaurer les surfaces perdues dans le secteur pour que ça soit bénéfique aux espèces qui utilisent le secteur.

280 Donc les recommandations vont comme suit : fournir un plan des surfaces qui devront être déboisées pour l'utilisation et la circulation de la machinerie lourde ainsi que le stockage des matériaux, en incluant la liste des arbres qui seront abattus; fournir un plan des surfaces qui seront destinées au reboisement suite aux travaux, en incluant la liste des arbres qui seront plantés et leur stade de croissance; et dernièrement, détailler où et quand seront réalisés les travaux de compensation de l'habitat du poisson.

285 Donc ça m'amène davantage au vif du sujet, donc l'analyse des impacts et les mesures d'atténuation. Donc dans l'ensemble, on trouve qu'il y a beaucoup de mesures d'atténuation, c'est très bien, il y en a beaucoup qui ont vraiment tenu compte des composantes du milieu. Par contre, il demeure qu'il y a encore plusieurs mesures d'atténuation qu'on trouve (inaudible).

290 Donc la mesure d'atténuation B1, soit *favoriser l'utilisation de secteurs dénudés (stationnement) pour la mise en place des installations de chantier*. Donc je rappelle qu'aucun plan n'a été produit pour le moment. Ça revient un peu à ce que je disais plus tôt. Donc ça serait pertinent de fournir les plans d'utilisation de circulation et de stockage des matériaux.

295 Donc pour ce qui est de la mesure B5, *faire l'inventaire des espèces exotiques envahissantes avant le début des travaux, et ce, à chaque année d'intervention*. En fait, c'était simplement pour rajouter un point que l'équipe de l'OBV a fait de la caractérisation et des inventaires d'espèces envahissantes. Donc là-dessus, ça serait intéressant de partager les données avec le promoteur pour s'assurer que l'ensemble des colonies soient répertoriées. Puis on pense que ça serait pertinent que les travailleurs aient accès à une formation sur les espèces envahissantes, comment les reconnaître puis
300 quelles seraient les bonnes pratiques à adapter s'ils ont à travailler dans le secteur.

Sinon concernant la mesure d'atténuation B8, *assurer la reprise végétale à la fin des travaux en favorisant l'utilisation d'espèces indigènes présentes dans le secteur si possible*. Donc on trouve que

305 c'est un peu insuffisant comme engagement étant donné qu'il n'y a aucun plan de réalisé pour
démontrer quelles seront les coupes d'arbres et quelles seront les surfaces revégétalisées. Donc on
pense qu'une mesure d'atténuation ne devrait pas dépendre des possibilités qui vont s'offrir au fur et à
mesure des travaux. Donc je pense que c'est possible de produire des plans d'avance afin de vraiment
évaluer quels seront les impacts.

310
315 Finalement, la mesure d'atténuation B10, qui annonce qu'un plan de compensation sera prévu
en cas de pertes d'herbiers aquatiques. Donc je tiens à dire que les herbiers aquatiques, je pense que
c'est 2 409 m² qui sont déjà prévus qui vont être perdus. Donc ça, comme on sait qu'ils vont être
perdus, ça serait pertinent de faire une étude avant de les détruire, de voir si c'est vraiment possible de
restaurer les habitats, de compenser pour l'habitat du poisson.

320 Sinon pour ce qui est du milieu biologique, donc pour les habitats fauniques, ce qu'on aimerait
apporter comme précision, bien, comme réflexion, c'est que la destruction des herbiers aquatiques, si
on regarde le réseau trophique, il faut penser que ça peut affecter tous les stades supérieurs, par
exemple, les oiseaux. Donc comme j'ai mentionné un peu pour le pygargue, ça peut affecter les oiseaux
qui pêchent dans le secteur. Il faut dire que les marées (inaudible) sont aussi beaucoup utilisées par les
oies dans le secteur. Donc il y a même eu une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, comme vous
avez sûrement déjà remarqué. Donc c'est... au niveau du réseau trophique, c'est vraiment important,
tant aussi pour les oiseaux insectivores qui s'alimentent dans les herbiers aquatiques. Donc ça serait de
325 considérer l'impact de cette perte de surface autant pour les oiseaux que pour les poissons.

330 Puis comme c'est un milieu aussi assez unique, donc on pense que c'est vraiment un... que de
rigidifier le secteur, c'est un problème qui s'additionne à tous les autres problèmes qu'on a le long du
Saint-Laurent, notamment dans le secteur de la capitale.

335 Sinon pour le temps, je commence à être... Il me reste encore du temps, parfait. Je veux juste
vérifier. Donc un point par rapport au milieu physique, donc qui touche plus l'apport sédimentaire. Je
tiens à rappeler que l'apport sédimentaire, c'est vraiment essentiel pour que les herbiers aquatiques
puissent s'ancrer, s'enraciner dans le substrat. Donc de créer des structures rigides puis de mettre une
membrane entre, c'est vraiment de venir couper l'apport sédimentaire qui vient du milieu terrestre. Donc
ça fait que les herbiers aquatiques ont davantage de difficultés à s'enraciner. D'autant plus que la
membrane qui est prévue dans la construction, c'est une membrane faite de polyester et de
polypropylène, donc des matériaux plastiques synthétiques.

340 Donc on pense qu'avec le temps, la dégradation au bas de l'enrochement pourrait venir
fragmenter la membrane, ce qui pourrait être une source de microplastiques dans le Saint-Laurent.
Donc ça serait quelque chose à éviter. On pense qu'un reprofilage du talus d'érosion, l'utilisation de

génie végétal et des plantations riveraines permettraient davantage qu'un équilibre s'établisse entre l'apport sédimentaire et l'érosion.

345

Donc dernier point pour l'analyse des impacts, ce qui concerne le milieu humain. Donc comme j'avais mentionné un peu plus tôt, ça serait intéressant de connaître la différence de coûts entre l'option proposée par le promoteur, en incluant l'ensemble des effets indirects et directs, tout ce qui est relié au projet, soit la perte de plage, l'accès à celle-ci, l'appauvrissement du paysage, diminution de l'achalandage, altération des services écologiques, et caetera, versus l'option de favoriser des techniques visant davantage à restaurer les processus naturels liés à la dynamique littorale. Donc, nous pensons vraiment que des méthodes moins coûteuses pourraient être utilisées, puis cela, en ayant de meilleurs résultats à long terme.

350

Donc les recommandations vont comme suit, il y en a quelques-unes : produire un plan détaillé illustrant les aires d'utilisation et de circulation de la machinerie lourde ainsi que les lieux de stockage des matériaux de construction; mettre en commun les données récoltées par Stantec et l'OBV de la Capitale concernant les espèces exotiques envahissantes; offrir une formation aux travailleurs qui seront appelés à travailler sur ce chantier afin qu'ils soient en mesure d'identifier certaines espèces exotiques envahissantes plus problématiques et qu'ils soient bien informés des mesures à prendre pour assurer de bonnes pratiques; prendre en compte l'effet de la réflexion des vagues au pied des enrochements sur les herbiers aquatiques et planifier un projet de compensation de l'habitat du poisson en conséquence des surfaces qui seront indirectement perdues; considérer que l'impact sur les herbiers aquatiques et les populations de poissons peuvent avoir un impact important sur l'avifaune; restaurer les processus naturels de la dynamique sédimentaire littorale, notamment en évitant d'installer des barrières qui empêchent l'apport sédimentaire de la falaise vers les milieux littoraux; proscrire l'utilisation de membranes faites de fibres synthétiques pour tout genre de travaux dans le littoral; si l'option des épis est retenue, évaluer la possibilité de rendre ces structures pédestres.

355

360

365

370

C'est un point que je n'ai pas abordé un peu plus tôt, mais on se dit que tant qu'à faire des épis, à faire des structures, vaut mieux s'assurer qu'ils ne seront pas déplacés par les vagues ou l'effet des glaces puis que les utilisateurs peuvent en profiter. Donc même ça pourrait impliquer un empiètement peut-être un peu plus grand, au moins l'aspect du paysage serait peut-être compensé du fait qu'on pourrait aller observer le fleuve puis avoir un panorama vraiment un peu plus loin. Mais ça, c'est vraiment dans le cas si l'option des épis est retenue.

375

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fortin-Mongeau, je vous dis qu'on vient d'atteindre le 20 minutes, vous pouvez arriver à la conclusion, s'il vous plaît?

380

JOËL FORTIN-MONGEAU :

Parfait, aucun problème.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

390 **JOËL FORTIN-MONGEAU :**

Bien, en fait, mon dernier point, c'était par rapport au suivi des espèces exotiques envahissantes, de le prolonger de 5 à 10 ans, puis de prévoir un suivi pour les populations de mulettes de 10 à 15 ans également.

395 Donc j'arrive à la conclusion. Tel que mentionné précédemment, on est d'accord avec la mise en place de certaines mesures de stabilisation des berges le long du chemin de la plage Jacques-Cartier dans la mesure où elles permettent de veiller à la pérennité écologique, paysagère et récréotouristique du site. Le secteur étant unique dans les environs, tant pour sa richesse d'habitats, ses paysages que son potentiel d'y pratiquer l'ornithologie ainsi que diverses activités de plein air, il est
400 important de s'assurer que les méthodes les plus efficaces et rentables soient utilisées afin de protéger les infrastructures, les utilisateurs et les milieux naturels.

À l'aube de cette nouvelle décennie vient avec tous les savoirs techniques et les connaissances scientifiques qu'on a, on pense qu'on devrait changer de paradigme et se tourner vers
405 des infrastructures plus respectueuses de l'environnement, capables de mieux résister aux aléas du climat futur, plutôt que de mettre en place des infrastructures coûteuses qui vont à l'encontre des phénomènes naturels. Donc nous demeurons ouverts à travailler avec la Ville si... pour partager des informations puis peut-être des connaissances puis travailler le projet pour que ça concorde un peu plus mieux avec nos valeurs.

410

LE PRÉSIDENT :

Bien merci beaucoup, monsieur, pour votre présentation. La commission a quelques questions si vous permettez. Ma première question, c'est vous avez parlé au début de l'importance pour vous
415 d'une analyse coût-avantage du projet. J'imagine que vous parliez... que vous en faites une condition... pas une condition, mettons une recommandation dans votre mémoire?

JOËL FORTIN-MONGEAU :

420

Oui, c'est exact.

LE PRÉSIDENT :

425

Parfait. Vous avez aussi souligné dans votre mémoire que vous disposiez de données sur la qualité de l'eau, que ce sont des données que vous avez recueillies comme organisme en 2019, 2020, c'est exact?

JOËL FORTIN-MONGEAU :

430

Oui. En fait, c'est ça, là. Pour...

LE PRÉSIDENT :

435

Allez-y.

JOËL FORTIN-MONGEAU :

440

Pour ce qui est des données, il faudrait voir avec la CMQ aussi pour ce qui est de la diffusion des données. Puis c'est sûr que des fois, il y a des ententes de confidentialité qui seraient à vérifier.

LE PRÉSIDENT :

445

Parfait.

JOËL FORTIN-MONGEAU :

450

Puis sinon... Mais je pense qu'il y aurait quand même moyen peut-être de partager les données. C'est sûr que ça concernait davantage le bactériologique à mon souvenir. Mais c'est ça, les données, éventuellement, vont être disponibles pour la Ville.

LE PRÉSIDENT :

455

Merci.

JOËL FORTIN-MONGEAU :

460 Je ne pourrais juste pas dire quand exactement (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

465 Parfait. Et là, on vous a perdu légèrement, c'est peut-être parce que j'ai parlé un peu trop vite. Vous m'entendez toujours bien?

JOËL FORTIN-MONGEAU :

470 Oui.

LE PRÉSIDENT :

475 Parfait. Une autre question. Vous avez aussi parlé de données, donc que vous disposez, que l'organisme dispose sur les espèces exotiques envahissantes. Est-ce que ça serait possible pour la commission d'avoir une copie de ce rapport ou de cette information?

JOËL FORTIN-MONGEAU :

480 Il faudrait que je vérifie avec ma collègue, ce n'est pas moi qui gérais le projet. Je sais que le projet n'est pas encore... le rapport n'est pas environ finalisé. Donc ça serait de voir si on peut vous transmettre les informations avant que le rapport soit sorti. Je pourrais vous revenir là-dessus, il faudrait que, comme je vous dis, que je m'informe auprès de ma collègue.

LE PRÉSIDENT :

485 Parfait. On va faire un suivi sur cette question-là auprès de votre organisation, là, auprès de vous.

490 Une dernière question, laissez-moi regarder mon écran pour la formuler comme il faut. Vous mentionnez qu'il serait intéressant d'envisager... de construire des épis pédestres et vous n'avez pas trop développé. Je comprends, pour vous, tant qu'à avoir des épis, autant fussent-ils pédestres. En dehors des vieux quais aménagés sous la forme d'épi, savez-vous si ce genre d'épi pédestre existe au Québec et en avez-vous déjà... en avez-vous des exemples?

495 **JOËL FORTIN-MONGEAU :**

Je n'ai pas d'exemple vite de même. Je pense plus, par exemple, à certains quais. Je sais qu'à Port... bien c'est plus des... vraiment des quais, des structures vraiment plus hautes. Vite de même, je n'aurais pas d'exemple à vous donner. C'est plus une idée qu'on lançait de voir est-ce que ce serait possible d'évaluer la faisabilité, si l'option des épis est retenue, bien sûr, de peut-être les rendre plus agréables aux usagers.

500 **LE PRÉSIDENT :**

505 Parfait, puis...

JOËL FORTIN-MONGEAU :

510 Mais non, je n'ai pas... je ne suis pas ingénieur, fait que c'est sûr que... c'est ça, c'est plus d'évaluer la bien possibilité, je ne peux pas prétendre ou dire que c'est vraiment faisable oui ou non.

LE PRÉSIDENT :

515 Non, c'est correct, ne vous en faites pas. Et considérez-vous que la construction d'épis pédestres plus hauts pourrait avoir des répercussions sur le paysage plus importantes, ou, pour vous, s'il y avait des épis, de toute évidence, il faudrait qu'ils soient plus hauts, qu'ils soient aménagés en tant qu'épis pédestres?

JOËL FORTIN-MONGEAU :

520 Bien, en fait, de ce que j'ai pu comprendre aussi des dernières consultations publiques, c'est que les épis, tels qu'ils sont prévus actuellement, ne seraient peut-être pas en mesure de résister aux glaces ou aux fortes tempêtes, peut-être que des blocs pourraient se déplacer. Donc tant qu'à investir dans un projet puis de... qu'on veut s'assurer que la protection soit vraiment là, tant qu'à opter vers une... si on est pour opter vers des constructions rigides, ce serait d'opter vers des constructions qu'on est sûr qui vont résister aux glaces. Donc, répétez la question, je ne sais pas si j'ai détourné un peu.

LE PRÉSIDENT :

530 Non non, c'est bon. En fait, c'était l'effet sur le paysage si on allait vers des épis pédestres... si on allait... c'est-à-dire si vous proposez des épis pédestres, s'ils étaient plus hauts, est-ce que l'impact sur le paysage serait, pour vous, plus important? C'est plus ça.

JOËL FORTIN-MONGEAU :

535 Manifestement, oui, il serait plus important de plusieurs points de vue de la plage. Mais
comme on dit, peut-être qu'ils pourraient être compensés par le fait qu'on pourrait s'avancer, puis rendu
sur le quai, on aurait vraiment un panorama sur le fleuve. Donc on pense que là-dessus, ça pourrait
peut-être compenser un petit peu le fait qu'il y ait des épis qui s'avancent dans le fleuve. Mais
manifestement, de plusieurs points de vue, ça va avoir un impact sur le paysage.

540

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et dernière petite question très rapide : la stabilité de la falaise, est-ce qu'elle inquiète
votre organisme?

545

JOËL FORTIN-MONGEAU :

550 Pas vraiment. Je vous dirais, d'un point de vue... Bien, c'est vraiment par rapport aux
infrastructures que c'est problématique. Du fait qu'il y ait de l'érosion, ce n'est pas quelque chose
d'anormal, si je peux dire. C'est sûr que s'il y a de... je pense à certains secteurs qui manquent vraiment
de végétalisation, là, il y aurait peut-être des travaux à faire pour retenir les sédiments pour ne pas qu'il
y ait des apports trop importants. Mais en général, le fait que la falaise s'érode peu à peu, ce n'est pas
quelque chose de problématique pour notre organisme.

555

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien écoutez...

560

JOËL FORTIN-MONGEAU :

Donc on pense justement que le fait que la falaise se dégrade puis si les sédiments ne font
pas juste s'accumuler au pied de la falaise, mais peuvent être pour répartis tranquillement pour
reprofilier la plage, bien ça peut être une manière de recréer les processus naturels puis sans trop
détruire le secteur.

565

LE PRÉSIDENT :

570 Bien, parfait. Bien écoutez, monsieur Fortin-Mongeau, merci pour votre présentation. J'en
profite pour souligner à vous ainsi qu'à tous les participants que les mémoires seront rendus publics
dans un proche avenir dans les meilleurs délais, de façon à ce que tous les citoyens autant que les

personnes-ressources et que l'initiateur y aient accès, puissent évaluer la qualité de votre... de vos propositions. Et en terminant, je vous remercie l'OBV de la Capitale, donc pour sa présentation. Donc merci beaucoup et bonne fin de soirée à vous.

575 **JOËL FORTIN-MONGEAU :**

Merci. Bonne soirée.

580 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

Nous allons passer maintenant à notre deuxième intervenant. Il s'agit de monsieur Patrizio Oliviero Armani Grecco. Donc bonsoir, monsieur Armani Grecco. C'est à vous la parole.

585 **PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Bonsoir. Bonsoir. Vous m'entendez et vous me voyez bien?

590 **LE PRÉSIDENT :**

On vous entend puis on vous voit bien.

595 **PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

Parfait, merci. Donc je vais présenter aujourd'hui ce mémoire pour le Parti républicain et souverainiste, un nouveau parti pour le Directeur général des élections du Québec.

600 Donc en commençant, sur le scénario de protection pour les rives sans épi ou de recharge de plage, aucun scénario essentiel, comme avait été dit par la personne qui m'avait précédé à l'OBV, n'avait été officiellement présenté en fonction complète. Mais il reste à voir, à évaluer la meilleure solution de stabilisation en fonction des impacts qui seront appréhendés. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas faire une étude d'impact sans pouvoir avoir l'appréhension de savoir quels impacts ces constructions dans le futur feront. Déjà, ça, c'est le premier point que je voulais apporter.

605 Un second point aussi très important pour moi à apporter est le point que présentement, nous sommes dans une période où nous avons besoin économique, nous avons besoin de travail, nous avons besoin de changement, donc il est très important de faire partie de ce changement et de cette

610 solution de par participer à des projets et de par chercher toutes les options qui sont valides et disponibles.

615 Deuxièmement, l'initiateur n'aurait pas démontré certaines pertinences de recharge de plage en disant que certaines en auraient davantage et d'autres moins. Moi, je suis, et comme beaucoup de gens, avant, on parlait beaucoup de problèmes de réchauffement climatique. Maintenant, nous parlons de changements climatiques. On parle d'un changement climatique donc qui est circulaire, donc qui se fait sur une base régulière.

620 Donc on est aujourd'hui, et il y a beaucoup de consensus scientifiques sur ça, des études qui prouvent que l'impact humain sur le réchauffement climatique est maintenant plus ou moins encore à devoir être révisé parce qu'on ne sait pas si c'est réellement juste circulaire et un changement climatique. Et on parle de plus en plus que c'est un changement climatique.

625 D'ailleurs, je vous invite si vous avez une question ou quoi que ce soit, je vous invite à m'arrêter si vous avez besoin de me parler, ça va me faire plaisir de vous répondre.

630 Pour continuer. En fonction du maintien de profil de la plage et du confort justement pour les usagers de la protection de la rive, il est donc important que ces recharges n'empiètent pas exactement sur les herbiers ou les habitats ainsi qu'à ceux de la plage Jacques-Cartier. Il est important que les espèces ou les herbiers désignés menacés ou vulnérables répertoriés sur le site soient donc protégés, mais il est important aussi que les travaux se fassent de la façon qu'ils ont été désignés. C'est-à-dire que ces travaux ont tout de même obtenu plusieurs différentes validations. Donc ces travaux ont tout de même des validations, des recommandations déjà actives à leur dossier, avec toutes les informations préautorisées et autres comme l'étude d'impact qui fait au-delà de 5 à 600 pages sur laquelle nous parlons plus ou moins désormais.

635 Donc les particules pour effectuer les recharges de plage, donc sable grossier à gravier fin, pour les substrats, mais aussi sur tout ce qui a rapport avec les herbiers, argiles, limons. Mais l'initiateur indique tout de même que les herbiers coloniseront. Donc il est important tout de même aussi de comprendre que l'initiateur de ce projet, tout de même, en investissant son argent et son temps et de sa personne dans ce projet, il investit aussi dans la recherche et dans la protection et la création de son projet.

645 Donc l'initiateur ne va pas aller contredire ou ne va pas aller contre-productivement contre lui-même -- désolé pour le malphrase -- mais ne va pas aller contre-productivement contre lui-même en proposant des solutions qui ne sont pas réalistes. Parce que vraisemblablement, les recharges de plage ne correspondent pas à ce que l'on connaît de l'écologie justement du Québec, donc on ne peut pas se

baser tout simplement sur une ou quelques opinions pour se faire une opinion globale. Déjà, ça étant un point qui est très important.

650 Ainsi que de comprendre que les termes abordés, soit l'aménagement de protection de berge, de plage, les modélisations hydrauliques et aussi tout ce qui a rapport aux enjeux majeurs qui montrent, donc par les particules fines, les projections des herbiers, les accumulations au niveau des sédiments ou les présences justement d'épis comparativement à cette situation actuelle et aux expansions qui en sont anticipées, nous ramènent donc à ces enjeux majeurs à la section p. 7.6, donc page 7.6, section
655 7.2.1, à l'option retenue d'enrochement de gros calibres à être placé en pied de talus pour la correction du talus. D'enrochement dans la pente pour obtenir une pente uniforme, justement, de façon à ce qu'il n'y ait pas de dérochement. Et que pour les tronçons 1, 2 et 3, la mise en place d'un enrochement de gros calibres peut signifier à moyen terme une disparition des plages. Donc là, on ne tombe pas du tout sur le même sujet qu'une descente d'enrochement, ce qui n'a rien à voir.

660 L'érosion qui est provoquée par la réflexion des vagues sur cet enrochement propose donc une option d'aménager un épi en enrochement à l'amont de ces tronçons pour briser l'énergie des vagues de tempêtes provenant de l'ouest qui pourrait être donc évaluée dans l'optique où cette solution serait envisageable. Et cette technique de recharge pourrait être privilégiée pour préserver la plage ou
665 les plages existantes. À noter que dans tous les cas, l'étude pourrait évaluer la solution de recharge de plage, tel qu'il a été demandé en 2016 par la DÉEPHI, point 6, page 280 dans l'étude d'évaluation environnementale.

670 Aussi, page 7.11, section 7.3.6, l'étude présente le dimensionnement des épis proposés. Les structures, effectivement, hydrauliques, aucune modélisation de structure n'aura été faite pour évaluer leur efficacité sur la diminution de la hauteur de ces vagues en conception. Mais l'étude pourrait démontrer que les épis proposés à l'élévation 3.09 m ont un impact significatif sur la réduction des vagues de récurrence, qui montent à une élévation de 5,81 m à 6,18 m, sans tenir compte de remonter de plan d'eau et de la remontée des vagues, voir à la page 294, section 4.3.

675 Pour continuer sur la page 286, à la section de l'annexe D. Pour la mise à jour, les données de 1962 à 2017 ont été utilisées pour mettre à jour les niveaux et pour être certain qu'ils soient conformes à la présentation de ce projet de berge de plage Jacques-Cartier par la Ville de Québec Est, dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Et les études d'avant réalisées en 2012 font état d'une
680 détérioration des berges dans ce secteur qui représente une menace pour l'intégrité de sentiers récréotouristiques. Mais ce qui apporte aujourd'hui à ces consultations et ce qui apporte aujourd'hui à cette restabilisation de ces berges et de ces plages.

Donc il est très important de voir la reconstruction et de voir les avancements qui sont faits.

685 Ces études et ces données qui ont été compilées pendant des années et qui ont été évaluées de façon
par plusieurs organismes indépendants ou dépendants et différents milieux de vie aussi sont complétés
par différentes personnes, ce qui apporte donc à un résultat indépendant qui nous donne des données,
qui affirme tout de même une certaine stabilité et qui affirme qu'en proposant et en maintenant ces
690 stabilisations et cet entretien, nous arrivons justement à pouvoir mettre à niveau, ce qui a été prouvé de
1962 à 2017. Ou même 2012, on en parlait encore.

Et même là, le projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier vise environ
1 600 m d'interventions en berge via les aménagements de fossés gazonnés, la mise en place des
enrochements, les enrochements végétalisés, la remise en forme de l'enrochement actuel. Donc
695 j'aimerais surtout apporter à ce point. Les gens, souvent, vont se poser la question à savoir qu'est-ce qui
se passe au niveau environnemental ou s'il pourrait y avoir... ou des éboulements, mais on ne parle pas
souvent qu'il y a une remise en forme, qu'il y a toutes ces études qui ont été faites pour savoir que c'est
un endroit qui est très fréquenté, qu'un programme archéologique régulier, est possible de définir des
700 réalisations qui correspondraient bien avec la réalité habituelle suite à la découverte de sites
archéologiques qui avaient été menacés par les travaux d'aménagement mais qui ont été maintenant,
justement avec diligence et engagement, rapidement été corrigés.

Ces processus qui ont déterminé ces superficies touchées par les travaux et qui ont réussi à
établir que si le site devait être fouillé ou changé pour le traçage des travaux et que dans le cas des
705 premières options, la stratégie des interventions spécifiques pour amorcer les fouilles dans les meilleurs
délais, et que si la fouille ne concerne qu'une partie du site, de protéger adéquatement les sections qui
en demeureront intactes.

Sous surveillance archéologique, que ce dernier pourra veiller à ce que les travaux n'empiètent
710 même pas sur la section de sites archéologiques laissés en place et que la suite du travail
archéologique comme le traitement des artefacts et la production de rapports pourra se réaliser plus
tard à la période hivernale. Donc probablement à cette période ou même bientôt. Donc dans le moment
dans lequel nous parlons, il y a d'autres conversations qui se passent. C'est très important de ne pas
juste penser au passé ou au futur, mais de vivre l'instant présent.

715 Donc la conservation de vestiges archéologiques, des archéologues présents, les artefacts
certifiés qui seraient retirés du site, pour des vestiges immobiliers, statuer sur les importances
patrimoniales, prendre les mesures adéquates. Ce qui est tout de même des très grands
accomplissements et des très grandes valorisations par les gens qui, donc, construisent, mais aussi
720 certifient ce projet. Parce que ces engagements et ces vérifications-là, elles ont été faites et elles ont été
promises aussi et elles sont réelles et certifiables et certifiées justement avec des sections d'article et
des numéros de page et des confirmations. Ce ne sont pas que des oui-dire. Donc nous avons une

preuve qu'il y aura toutes les précautions prises lors, justement, des activités.

725

Pour parler de l'activité de consultation en 2018, la Ville de Québec et son consultant avaient obtenu, après certaines informations auprès des citoyens des secteurs du projet, qui ont indiqué de ne jamais avoir vu de problèmes, justement, au niveau commerciaux ou à quel autre niveau, qu'aucun vestige d'ancienne pêche dans ce secteur n'avait été repéré lors de visites de terrain. Ce qui avait fait du sens puisqu'étant donné la nature rocheuse avec dépôt très mince de l'estran, dans ce contexte, en

730

mesure de la largeur importante de battures à marée basse et de sa nature rocheuse et de sa faible pente, de même le fait que les poissons visés par les permis et les écrevisses doivent demeurer dans l'eau à marée basse, les activités de pêche et commerciales ne pourraient être réalisées qu'au large. Donc ils correspondent à la statuation du projet qui demande qu'ils soient bien loin du site des travaux, qui seront, eux, effectués en haut de plage, au droit de la berge érodée ainsi que son estran rocheux.

735

Ainsi, la conclusion de l'analyse des informations sur cette composante est que le projet n'aura aucune incidence sur les activités des pêcheurs commerciaux. Et la section 3.18 du programme de suivi environnemental, QC-59, section 11.2, page 11.2, l'initiateur propose le suivi environnemental des ouvrages qui seront réalisés suite aux travaux. Et l'initiateur doit s'engager à instaurer le suivi

740

environnemental des herbiers et des habitats aquatiques et s'engage à instaurer un suivi complet.

Donc il n'y a pas de questions à se poser. L'initiateur s'engage à contribuer avec toutes les parties prenantes du projet et s'engage tout simplement à continuer son travail, son bon travail de suivi, qu'il soit au niveau de rapport ou au niveau d'aménagement ou de stabilisation ou de construction de réparation, comme il fait depuis 1962 jusqu'à 2017, et en continuant. Donc c'est tout simplement la

745

continuation normale de ce projet. Et on se rend compte que, finalement, et bien ce n'est qu'un projet pour pouvoir continuer de stabiliser et de s'assurer une conformité de la plage Jacques-Cartier, c'est très simple.

750

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, merci beaucoup, monsieur Armani Grecco. J'aurais quelques questions pour vous. Merci, pour votre mémoire. Vous avez bien fait de mentionner que vous êtes du Parti républicain et souverainiste, j'aurais dû le faire d'entrée de jeu. Je me suis limité à votre nom bien malgré moi. Et en

755

général, on demande aux gens de présenter l'organisme qu'il représente. Donc, est-ce que vous pourriez en vraiment quelques minutes, là, je sais que c'est peut-être exigeant, là, de nous dire en quoi consiste le Parti républicain souverainiste, mais très brièvement?

760

PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

765 Le Parti républicain souverainiste, c'est un parti qui se veut un parti du citoyen. C'est un parti
qui veut la relance de l'économie de par l'investissement dans des projets, mais de par aussi une
consultation citoyenne. C'est-à-dire que c'est un parti où les gens ont l'opportunité de pouvoir dire et
770 penser et pouvoir faire ce qu'ils veulent de par justement souveraineté, ce qui est évident, donc
souverain, et de par républicain qui dit république, donc qui dit du peuple. Donc national du peuple.
Donc qui est là pour écouter les gens et pour pouvoir travailler en concertation avec eux et pouvoir
utiliser les moyens qui sont mis à notre disposition pour servir le peuple, comme est le mandat de
n'importe quelle organisation gouvernementale. Si je devrais vous résumer ça rapidement, ce serait ça.

LE PRÉSIDENT :

775 Parfait. Bien merci, c'est clair. Quand je lis, quand on a lu votre mémoire, la commission s'est
dit que vous l'avez bien lu, que vous aviez beaucoup d'éléments que vous mettiez en évidence de ce
rapport, que vous jugiez importants. On voulait juste s'assurer qu'on ne trahissait pas votre pensée si on
dit que l'initiateur, dans l'ensemble des documents et des échanges, a traité tous les éléments qui vous
préoccupent de façon satisfaisante.

780 **PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :**

785 En fait, je suis présent aujourd'hui justement pour pouvoir expliquer, justement, que ce projet
est un projet qui existe depuis des années, comme j'ai expliqué, et qui a eu un suivi et qui a toujours
existé et qui n'a jamais causé de réels problèmes. Je suis ici pour expliquer qu'il est très important de
pouvoir faire confiance en nos projets, en notre économie, en nos institutions et aussi de s'investir dans
soi-même, voyez-vous. Il est être important de construire l'avenir de demain.

LE PRÉSIDENT :

790 Parfait. Écoutez, la commission n'a pas d'autres questions pour vous. Elle remercie le Parti
républicain souverainiste de sa participation et vous pour votre présentation, votre engagement,
monsieur Patrizio Oliviero Armani Grecco, un grand merci puis au plaisir.

PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

795 Merci beaucoup, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

800

Au revoir.

PATRIZIO OLIVIERO ARMANI GRECCO :

805

Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

810

Bonne soirée.

Donc je vais donc appeler maintenant notre troisième intervenant de la soirée. Il s'agit de monsieur Yann Ropars, qui est un citoyen. Monsieur Ropars a préparé son mémoire, sa présentation sous forme d'un court vidéo. Je vais donc demander à madame Fortier de bien vouloir démarrer ce vidéo. Nous nous entretiendrons avec monsieur Ropars après sa présentation.

815

(PRÉSENTATION DE LA VIDÉO DM4.1)

LE PRÉSIDENT :

820

Merci. Monsieur Ropars, vous êtes en ligne?

YANN ROPARS :

825

Oui, bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

830

Bonsoir, monsieur Ropars. D'abord, je tiens à vous remercier pour votre présentation. En la faisant comme ça, vous augmentez la qualité de la présentation et l'aisance pour l'auditoire ainsi que pour la commission, c'est très apprécié et ça respecte tout à fait... ça respectait tout à fait le temps que nous avons alloué.

835

Juste avant d'échanger avec vous et... un petit peu plus en profondeur, j'aimerais juste réitérer l'invitation aux groupes et aux citoyens qui seraient à l'écoute et qui seraient intéressés à faire un témoignage verbal devant la commission, que le registre est ouvert et que vous pouvez en tout temps téléphoner au 1 800 463-4732, au poste 6, pour vous inscrire. Vous suivrez l'information indiquée à cet

endroit. Sinon vous allez sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca.

840 Donc ceci dit, je vais revenir à vous, monsieur Ropars. Donc je vous remerciais d'abord pour votre présentation, je vous remercie aussi pour vos interventions, et la commission a pris évidemment connaissance de votre mémoire et de votre présentation PowerPoint, lesquels seront rendus publics dans un... dans le meilleur délai, là, probablement dans la journée de demain.

845 On aurait... j'aurais quelques questions pour vous. Ma première question, c'est que dans votre mémoire, vous parlez beaucoup du modèle HEC-RAS, n'est-ce pas?

YANN ROPARS :

850 Moi, je ne le connais pas très bien, mais c'est la méthode qu'utilise Stantec effectivement.

LE PRÉSIDENT :

855 Parfait. Donc Stantec l'utilise dans son étude d'impact, et dans les échanges qui ont suivi avec le Ministère, il a quand même investi beaucoup de temps pour utiliser un autre modèle, qui est le modèle MIKE 21. Donc je voulais juste m'assurer où... pourquoi vous êtes resté avec HEC-RAS. Est-ce que c'est à cause que vous vous êtes concentré sur l'étude d'impact pour la présentation, ou encore peut-être que vous considérez, compte tenu de votre expertise, le modèle MIKE 21 comme étant très limitant? Pouvez-vous m'éclairer un peu sur cet élément-là?

860 **YANN ROPARS :**

865 Donc la présentation parle essentiellement du modèle HEC-RAS parce que c'est le modèle qui a été choisi par Stantec pour modéliser les courants. MIKE 21 a été utilisé par Stantec pour modéliser des cas de vagues, et tout ce que nous a présenté Stantec dans ces différents mémoires, ce sont des études de vagues.

870 Donc quand on parle de courant, le seul modèle qui a été utilisé par Stantec, c'est le modèle HEC-RAS, qui est un modèle, donc, fluvial. Ça s'appelle *River Analysis System*. Alors que MIKE 21, qui est utilisé par plusieurs organismes très compétents dans le domaine, est tout à fait capable de modéliser la marée à Québec. En fait, par exemple, la (inaudible) a un modèle sur la région de Québec utilisant MIKE 21. Donc la question, ce serait plutôt : pourquoi est-ce que Stantec n'a pas utilisé MIKE 21 pour modéliser les courants?

875 **LE PRÉSIDENT :**

Hum, hum. Écoutez, à la suite de vos interventions lors de la première partie, la commission a, entre autres, posé un certain nombre de questions à l'initiateur du projet. On lui a demandé de produire de nouvelles cartes de vitesses de courant, ce qu'il a fait. De nouvelles informations, de nouveaux documents ont été déposés à la commission par l'initiateur, donc par la Ville de Québec, son consultant Stantec, notamment le 21 décembre, le 23 décembre, le 8 janvier, le 14 janvier. Et en outre, il y a certaines choses qui pourraient vous intéresser comme l'évolution de la ligne de côte, comme la détermination de... une cartographie des courants au jusant faite avec MIKE 21. Donc un certain nombre d'éléments. Je voulais savoir si vous avez eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur ces informations plus récentes, ou si compte tenu des délais qui étaient impartis, vous n'avez pas eu le temps de les considérer?

885 **YANN ROPARS :**

890 Définitivement, je n'ai pas eu le temps de les considérer et puis la raison est très simple : j'ai compilé à peu près le temps que j'ai passé sur ce projet-là et on est à plusieurs centaines d'heures. Je suis un particulier et je travaille à plein temps. Donc là, n'essayez pas de me faire faire l'ouvrage qui aurait dû être fait, s'il vous plaît, OK.

895 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas là mon intention, soyez-en assuré. Vous revenez, à la fin de votre présentation, avec la question des recharges de plage et vous donnez des exemples qui sont quand même assez récents. Est-ce que vous étiez impliqué dans les trois exemples que vous avez présentés?

900 **YANN ROPARS :**

J'étais impliqué dans les trois exemples et je suis impliqué dans pas mal d'autres projets de recharge de plage, oui.

905 **LE PRÉSIDENT :**

910 Parfait. Donc je voulais juste savoir la durée du suivi pour évaluer la performance de la recharge de plage. C'est quand même des projets récents, là on parle de trois à quatre ans, je pense, pour la majorité de ceux qui vous avez présentés. Donc les suivis pour s'assurer que ça va être maintenu en place et que ça va... ça n'affectera pas, par exemple, l'herbier, c'est des suivis de 10 ans, de 15 ans qui ont été imposés?

YANN ROPARS :

915 Tous ces projets-là ont fait l'objet, effectivement, de contraintes au niveau de Pêche et Océans
et du ministère de l'Environnement. Donc tous ces projets sont contraints par un certain suivi. Le projet
de... le projet de Notre-Dame-du-Portage, par contre, était un projet un petit peu particulier. C'était un
projet microscopique, je vous l'ai mentionné. Et malheureusement, le seul suivi que j'ai fait, c'est que j'y
vais régulièrement puis je prends des photos régulièrement. Donc lui, c'est un petit peu particulier.

920 Par contre, si vous parlez des deux autres projets, donc Sainte-Luce a été construite en 2014.
La Chaire en géoscience côtière de l'UQAR est impliquée très activement dans le suivi de cette
recharge. J'ai récemment fait une analyse du suivi depuis 2012 jusqu'en 2020, à peu près, là, 2019 ou
2020, de la recharge de plage. Pour ce qui est de la recharge de Percé, donc construite en 2017, elle
925 aussi est suivie par la Chaire en géoscience côtière de l'UQAR. Et j'ai également fait une analyse de
suivi de cette recharge de plage, oui.

LE PRÉSIDENT :

930 Hum, hum.

YANN ROPARS :

935 Si vous êtes intéressé, je peux essayer de vous obtenir des documents, mais là, ce n'est pas
des documents publics. Je travaille pour le ministère de la Sécurité publique dans ces deux cas.

LE PRÉSIDENT :

940 Parfait. Bien on garde ça en mémoire. Éventuellement, on rentrera peut-être en contact avec
vous. La commission, par ailleurs, est convaincue que l'initiateur du projet va lire avec beaucoup
d'attention votre mémoire. Et c'est certain, quand on est un citoyen, d'investir autant d'heures, c'est que
vous avez très à coeur le Parc de la plage Jacques-Cartier, ça me semble personnellement évident.

945 J'invite, entre autres, l'initiateur à porter un regard attentif à votre section sur la dynamique
hydrosédimentaire et la section sur les glaces, là, qui sont éclairantes pour la commission.

950 Donc ce qui me reste à faire, monsieur Ropars, c'est simplement de vous remercier
sincèrement pour votre participation et vous souhaiter le meilleur pour l'année qui se poursuit, l'année
2021.

YANN ROPARS :

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président, bonsoir.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, bonne soirée.

960 Bien. Donc je réitère aux personnes qui seraient à l'écoute et qui seraient intéressés de s'entretenir avec moi au sujet du Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier, de ne pas hésiter à vous inscrire par téléphone ou par Internet au numéro qui apparaît ou à l'adresse Web qui apparaît actuellement à l'écran.

965 Nous allons prendre un petit deux minutes de pause. Notre prochain intervenant est monsieur Jean Painchaud de la ZIP Québec Chaudière-Appalaches et ça prend quelques minutes pour réussir à le mettre en ligne au téléphone. Donc, nous serons de retour dans deux minutes. Merci, à toute de suite.

970

SUSPENSION DE LA SÉANCE
REPRISE DE LA SÉANCE

975 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, mesdames, messieurs, nous reprenons. Donc j'ai... monsieur Jean Painchaud. J'invite maintenant monsieur Jean Painchaud de la Zone d'intervention prioritaire Québec Chaudière-Appalaches.

980

JEAN PAINCHAUD :

Oui.

985 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Painchaud, vous êtes en ligne?

JEAN PAINCHAUD :

990

Oui, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

995

Je vous entends très bien. Donc vous voulez livrer un témoignage devant la commission?

JEAN PAINCHAUD :

1000

Oui, un résumé de commentaires que nous avons eu l'occasion de transmettre antérieurement à la commission.

LE PRÉSIDENT :

1005

Hum, hum.

JEAN PAINCHAUD :

1010

Alors un petit mot sur la ZIP. C'est un organisme qui est actif dans le domaine de la conservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du Saint-Laurent, là, depuis maintenant 30 ans, c'est notre trentième année d'existence.

1015

On est particulièrement intéressés par tous les aspects concernant les accès et les usages citoyens du fleuve. Alors c'est ce qui nous amène à commenter et à nous intéresser au Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier.

1020

Nous avons participé aux séances antérieures, en juillet et en décembre, et les commentaires dont je vais faire le résumé aujourd'hui proviennent de moi-même, administrateur de la ZIP, et de la directrice de la ZIP, madame Hamida Hassein-Bey.

1025

Alors nos commentaires sont en deux volets. Premièrement, concernant l'intervention proposée, ce sont des commentaires plutôt généraux. On n'entrera pas dans des considérations aussi techniques que celles présentées par monsieur Ropars, nous n'avons pas cette expertise-là. Et dans un deuxième volet, nous souhaitons parler des usages actuels et futurs du site, donc dans le cas d'une vision globale et d'une vision à long terme.

Alors pour ce qui est de l'intervention proposée, nous sommes tout à fait conscients, nous

1030 reconnaissons, là, qu'il y a un problème, un phénomène d'érosion important à la plage Jacques-Cartier, et, donc, il y a une nécessité d'intervention. Mais comme sans doute plusieurs, nous avons été surpris et un peu étonnés de l'ampleur en tout cas de l'ampleur et de la lourdeur des interventions qui sont proposées.

Là, on parle d'interventions tout de même qui vont être permanentes dans le temps, donc qui vont être en place pour des dizaines d'années, alors il s'agit quand même de bien les concevoir et de s'assurer qu'on est vraiment dans le bon modèle.

1035 C'est clair pour nous que les interventions proposées vont avoir un impact négatif sur le paysage, sur la vue sur le fleuve, sur l'accès à la plage et sur l'aspect, de façon globale, sur l'aspect naturel du parc. Nous nous posons la question à savoir si dans le présent... dans la présente solution qui est proposée, on cherche à surdimensionner des ouvrages pour éliminer tout risque d'érosion, mais au point de sacrifier l'aspect naturel du parc.

1040 Alors dans nos commentaires écrits, nous donnons quelques exemples, là, de projets dans la région où il y a eu des techniques mixtes de végétalisation, mais ce à quoi nous voudrions venir, c'est que, avant de passer à l'étape des plans et devis dans un tel projet, qui a une telle durée dans le temps et une telle ampleur, est-ce que ça ne serait pas possible quand même de procéder à une quelconque contre-expertise, de sorte qu'on ne soit pas vraiment dans un modèle unique, là.

1045 Est-ce qu'on est vraiment dans une infrastructure verte, tel que ce qu'on préconise de plus en plus, là, en ce début de 21^e siècle, ou est-ce qu'on est vraiment dans un enrochement typique du 20^e siècle, là, comme on observe pratiquement tout le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, là, de Cap-Rouge jusqu'à la chute Montmorency.

1050 Donc, est-ce qu'on est dans une proposition optimale et acceptable pour les générations futures? Notamment, on prend l'exemple de la rivière Saint-Charles où une génération a bétonné puis la génération suivante a débétonné. Alors, est-ce que d'utiliser des techniques aussi lourdes vont sembler acceptables à l'avenir et ce ne sera pas un projet qui va faire l'objet de démolition, disons dans une génération. Alors est-ce que c'est possible que le BAPE, ou le ministère de l'Environnement demande une contre-expertise sur ce qui est proposé par le promoteur avant de passer à l'étape de plans et devis pour valider la solution proposée?

1055 On ne dit pas que la solution proposée est nécessairement mauvaise. On n'a pas nécessairement l'expertise requise pour en juger, mais disons qu'on pose la question puis on souhaite qu'il y ait peut-être un autre avis qui puisse... un autre regard, en tout cas, qui puisse être posé sur le problème.

1065

De façon plus spécifique concernant la proposition qui est faite, nous espérons que les vues sur le fleuve seront bien protégées, c'est-à-dire qu'il s'agit d'éviter un enrochement qui serait surélevé, et des espèces végétales de nature arborescente plutôt qu'arbustive qui risquerait de couper la vue.

1070

Également, pour ce qui est de l'accès à la plage, les enrochements de gros calibres, c'est des obstacles absolument infranchissables, donc prévoir des accès quand même assez réguliers et sous forme de marche ou de rampe. Notamment lorsqu'on va à cet endroit-là avec des enfants, la première chose qu'ils veulent, c'est aller sur la grève et se précipiter. Alors lorsqu'ils se lancent dans les enrochements, ça donne parfois des dégâts et des grosses bosses dans le front, là, comme c'est arrivé à mon petit-fils cet été.

1075

Concernant la question des épis, on est un petit peu perplexes à savoir qu'on propose de l'enrochement en rive et des épis au large. Est-ce qu'on n'est pas là dans une espèce de solution, là, où on a la bretelle et la ceinture? Donc est-ce qu'on a besoin vraiment d'épi et d'enrochement? Et dans le cas des épis, on se pose la question effectivement de la résistance de ces structures-là qui sont perpendiculaires aux courants, aux vagues et aux glaces. Donc, est-ce qu'on peut vraiment s'attendre à ce que les épis qui sont proposés tiennent le coup à long terme?

1080

Donc voilà rapidement, donc, sur l'intervention qui est proposée. Donc nous avons quand même certaines interrogations.

1085

Maintenant, concernant les usages actuels et futurs. Nous trouvons que, de façon générale, la Ville doit avoir une vision globale et à long terme, là, sur... concernant toutes les interventions et concernant le devenir, là, du site de la plage Jacques-Cartier. Et il ne faut pas seulement penser en fonction des usages actuels, qui sont bien connus, là : marche, promenade, observation du paysage, pique-nique, et caetera, mais des usages futurs aussi qui ne sont peut-être pas nécessairement à privilégier dans le moment par l'administration municipale, mais qui sont à peu près inévitables, là. Et je pense plus spécifiquement à la baignade et à la pêche récréative.

1090

Alors pour commencer avec la pêche récréative, rappelons-nous que jusqu'aux années 60, 70, la pêche récréative était extrêmement populaire dans la région de Québec, sur les quais, sur les rives, un peu partout, et elle a été plus ou moins... bien, enfin, un peu délaissée quand même depuis ce temps-là, mais elle n'est pas non plus complètement disparue.

1095

1100

Et là, il y a un phénomène quand même qui risque de changer passablement la donne en matière de pêche récréative, c'est la réintroduction du bar rayé. Il faut se rappeler que le bar rayé était le poisson roi du fleuve Saint-Laurent, et c'est une pêche, là, qui va être extrêmement attrayante. Ça va être un produit attractif très fort pour les pêcheurs; pour les pêcheurs actuels et pour les pêcheurs en

herbe qui risquent de se développer dans les prochaines années.

1105 Donc le site va très probablement être achalandé aussi par des gens qui vont venir pêcher en
rive, notamment la pêche du bar rayé peut se faire très bien en rive. Et les épis eux-mêmes pourraient
devenir des endroits qui seraient privilégiés, qui seraient attirants pour les pêcheurs. Donc ne pas
garder... ou enfin, garder à l'esprit que ces structures-là pourraient devenir des endroits où notamment
1110 les pêcheurs récréatifs pourraient se tenir. D'autant plus si les épis améliorent l'habitat du poisson
comme le promoteur et son consultant le prétendent.

 Par ailleurs, pour ce qui est de la baignade, on parle d'un parc... on parle de la plage
Jacques-Cartier, n'est-ce pas, alors la baignade, je pense que c'est un incontournable dans les années
à venir. Elle est présentement interdite en vertu d'un règlement qui date de 1993, donc qui date de
1115 presque 30 ans. Et cette interdiction n'est pas tenable à moyen et à long terme, et peut-être même à
court terme en réalité, là.

 La qualité de l'eau est propice à la baignade et elle est aussi bonne et peut-être même
meilleure que l'eau de la baie de Beauport. Et ça, c'est les données mêmes de la Ville de Québec qui le
1120 montrent. Les efforts d'assainissement des 10, 30, 20, 30 dernières années, les efforts d'assainissement
et de gestion des eaux usées et des eaux pluviales ont été considérables, ça a été des efforts humains,
techniques et financiers dans les milliards de dollars. Et en bout de ligne, tout ça, ça va être pour malgré
tout refuser et interdire l'accès à la baignade lorsque vous avez des sites qui s'y prêtent. Alors je pense
1125 qu'à moyen et long terme, puis probablement aussi à plus court terme qu'on pense, l'usage baignade
sera pratiqué à la plage Jacques-Cartier, ça nous semble inévitable.

 Donc le site et les interventions, dont l'intervention actuelle, devraient prendre en considération
que cet usage-là va revenir et va être pratiqué à la plage Jacques-Cartier.

1130 Donc en conclusion, ce qu'on a devant nous, c'est un projet qui est à très long terme, là, si
c'est vraiment ce qu'on réalise, c'est-à-dire des enrochements lourds. Il doit être construit en fonction
des concepts les plus récents de protection des rives et il doit être conçu également en fonction des
usages qui seront souhaités par les générations futures et pas uniquement des usages actuels qui sont
1135 privilégiés, notamment par l'administration municipale. Alors voilà, ça fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

 Merci, monsieur Painchaud. Écoutez, la commission remercie la ZIP Québec
Chaudière-Appalaches pour le dépôt de ce mémoire. J'aurai très peu de questions, le mémoire est
1140 particulièrement clair. Je vais me permettre de vous en poser une. Dans ce mémoire, vous parlez pour

le tronçon 1 à 3, là, celui où il y a un enrochement d'urgence qui a été fait en 2019. Vous dites qu'il devrait y avoir des issues, des escaliers ou des rampes pour un accès universel à peu près à tous les 150, 200 m. Qu'est-ce qui vous amène à ces mesures d'environ 150, 200 m?

1145 **JEAN PAINCHAUD :**

Bien écoutez, ce n'est pas un calcul... on n'a pas utilisé le calcul différentiel et intégral.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

J'espère.

JEAN PAINCHAUD :

1155 C'est plutôt une évaluation un peu sur le pouce, là.

LE PRÉSIDENT :

OK.

1160 **JEAN PAINCHAUD :**

1165 S'il y avait des accès plus rapprochés, je pense que ça serait encore mieux, mais par contre, si on veut avoir une efficacité dans la... dans l'enrochement, j'imagine qu'il ne faut pas avoir d'accès à tous les 10 m.

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

1170 **JEAN PAINCHAUD :**

1175 Donc ce n'est pas nécessairement une valeur absolue qu'on indique, là. Mais il nous semble que, bon, un espacement, quand même, ça nous semble être un espacement à peu près raisonnable pour que les gens puissent assez facilement accéder à la grève. Ceci dit, sous toutes réserves, là. Comme je vous dis, c'est plutôt une évaluation un peu arbitraire.

LE PRÉSIDENT :

1180

Parfait. Vous avez mis dans votre mémoire une photo d'un escalier en béton, si je ne m'abuse, qui descend le long de la promenade Samuel-De Champlain, là, qui amène vers la berge du fleuve. Vous la mettiez pour l'illustrer, mais est-ce que vous aviez en tête un aménagement de cette nature après les épis, sur le tronçon 1 à 3?

1185

JEAN PAINCHAUD :

1190

C'est-à-dire que là où il y aurait plutôt des rampes ou des accès plus doux, ce serait évident préférable. On l'a tout simplement... on a mis cette photo-là tout simplement à titre indicatif pour montrer qu'il y a effectivement possibilité de mettre des accès dans des enrochements lourds comme ceux de la promenade Samuel-De Champlain. Donc de garder à l'esprit qu'il doit y avoir des accès qui peuvent mener à la plage sans se casser le cou et sans que les enfants se cassent la figure non plus, là.

1195

Bon. Ça, c'est un exemple, j'avoue que ce n'est pas nécessairement ça qui devrait être privilégié de façon prioritaire, là, à la plage Jacques-Cartier. Mais tout simplement pour rappeler aux... rappeler que malgré qu'il y ait des enrochements, on peut quand même penser et prévoir des accès. Ce serait important de le faire.

LE PRÉSIDENT :

1200

Hum, hum. Et la question, dans votre mémoire, de la contre-expertise revient assez régulièrement. Pouvez-vous élaborer un peu sur ce que vous voyez comme contre-expertise ou sur les critères qui feraient en sorte que cette contre-expertise serait pertinente, là, dans... Je ne parle pas de pertinence en termes d'avoir lieu ou non, mais plutôt de critères qui seraient une contre-expertise qui serait acceptée autant par vous, les citoyens, et l'initiateur du projet, par exemple.

1205

JEAN PAINCHAUD :

1210

Bien en termes de critères, je ne peux pas vous définir des critères précis. La seule chose, c'est que... vous connaissez le dicton, là, quand on a un marteau, tous les problèmes deviennent des clous. Donc il s'agirait de faire appel à une expertise différente de celle du consultant qui a été embauché par la Ville. Non pas que... on ne veut pas insinuer que le consultant n'est pas compétent. Mais je pense que dans le... disons les solutions de préservation des rives, il y a quand même diverses expertises puis divers points de vue qui peuvent être pertinents dans le cas du présent projet.

1215

Donc est-ce que ce ne serait pas intéressant d'avoir une expertise qui serait d'une autre

1220 nature, si on veut, que celle qui est possédée par le consultant actuel de la Ville? Afin que, bon, qu'il y ait peut-être une autre vision des choses qui puisse être présentée à la Ville comme solution, effectivement, pour le problème d'érosion, là, que subit cette zone-là. Et si ultimement on conclut que la proposition qui est proposée par Stantec est la plus optimale, bien qu'il en soit ainsi.

LE PRÉSIDENT :

1225 Hum, hum. Bien écoutez, voilà pour les questions de la commission. À nouveau, monsieur Jean Painchaud, grand merci pour votre participation, votre présentation, et un grand merci également à la ZIP Québec et Chaudière-Appalaches pour avoir déposé un mémoire. C'est très apprécié de la part de la commission. Donc je vous souhaite une bonne soirée. Merci.

JEAN PAINCHAUD :

1230 Très bien. Merci à vous aussi pour l'attention que vous portez à ce dossier.

LE PRÉSIDENT :

1235 Merci beaucoup.

1240 Je vais faire une courte vérification à mon équipe. Y a-t-il des personnes qui se sont inscrites au registre ce soir soit pour apporter en direct une rectification tout en sachant qu'il y a un délai de rectification qui sera... qui existe sur les mémoires et sur les présentations de la soirée jusqu'à ce vendredi à midi. Et sinon, est-ce qu'il y a des personnes qui se sont inscrites pour faire d'autres témoignages, là, en supplément de celui que nous venons d'entendre de monsieur Painchaud? Madame Tremblay, est-ce que vous avez réponse?

SOPHIE-ANNE TREMBLAY :

1245 Non, il n'y a pas eu d'autres inscriptions, Pierre.

LE PRÉSIDENT :

1250 Parfait. Merci, madame. Je vais donc prendre deux secondes pour trouver... Je déclare que le registre est maintenant fermé et je vais simplement aller chercher la présentation de mon discours de clôture.

Eh bien, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet de

1255 stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions de nos séances dans le site Web du BAPE. Et je vous rappelle aussi que les transcriptions de la séance d'aujourd'hui apparaîtront dans environ une semaine dans nos documents.

1260 Les personnes désirant exercer un droit de rectification par écrit ont jusqu'au 22 janvier prochain, à midi, pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Annie St-Gelais, la coordonnatrice de la commission. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre demande de rectification.

1265 Nous vous rappelons également que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Dans le cadre de rectifications, la commission peut accepter des compléments d'information, en autant qu'ils soient faits dans le respect de tous les participants et qu'ils ne soient pas susceptibles de susciter un débat.

1270 La commission d'enquête poursuit ses travaux. Le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 13 avril 2021. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public. Je vous rappelle que la décision d'aller de l'avant avec le projet avec ou sans modification appartient au gouvernement sur recommandation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1275 Donc je remercie l'équipe technique du BAPE et celle de la commission pour leur travail à la préparation et à la tenue de cette deuxième partie de l'audience publique. Je remercie également l'initiateur du projet et les personnes-ressources pour leur collaboration au processus public en cours.

1280 Enfin, je tiens à exprimer mon appréciation à vous tous, citoyens et organismes, qui vous intéressez à nos travaux en posant des questions, en déposant un mémoire, en livrant une opinion verbale ou encore en assistant à l'audience publique. Sachez que votre opinion est importante pour la commission.

1285 Sur ce, à vous toutes et tous, chers auditeurs et membres d'équipe, un grand merci et une bonne fin de soirée.

1290

SÉANCE AJOURNÉE À 20 h 42

1295 Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai
entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

1300 

Aurélie Patin, s.o.